



OFFRE COMMERCIALE CONDITION PARTICULIERES

ENERGIES DU SANTERRE est un fournisseur d'Électricité et de Gaz reconnu. Nous sommes agréés par le ministère pour nos activités de fourniture.

1- Destinataire de l'offre

Nom ou Raison sociale	SAVAJOLS SAS		
N° SIRET	48 972 415 300 023		
Code APE	4631Z		
Adresse	RN 86		
Code Postal	07340		
Ville	ANDANCE		
Interlocuteur	M. Vallon Christophe		
Tél. Fixe	04 75 34 20 65	Portable	
Mail	cvallon@savajols.fr		

2- Objet de l'offre

Energies du Santerre vous propose la conclusion d'un contrat unique de fourniture d'énergie électrique pour le Site mentionné au §3 ci-dessous.

Ce contrat regroupe :

- la fourniture de l'énergie électrique,
- l'acheminement de l'électricité,
- la prestation de responsable d'équilibre.

3- Site de consommation

Nom ou Raison sociale	SAVAJOLS SAS					
Adresse	700 Route DPT 86					
Code Postal	07340					
Ville	ANDANCE					
Identifiant PDL ou RAE	30 001 941 212 330				GRD : ENEDIS	
Domaine de tension	BT>36 kVA			Tarif d'utilisation réseau : BT>36KVA LU		
Puissance de Tension	HPH : 200 kVA	HCH : 200 kVA	HPE : 200 kVA	HCE : 250 kVA	Pointe : 50 kVA	
Consommation estimée	HPH : 75468 kWh	HCH : 53906 kWh	HPE : 150936 kWh	HCE : 79061 kWh	soit CAR : 359 371 kWh	

4- Date d'effet et durée de la fourniture

Date de début de fourniture : 01/04/2021

Date de fin de fourniture : 31/03/2024

En cas d'acceptation de la présente Offre, le Contrat de fourniture d'énergie électrique sera conclu pour la durée mentionnée ci-dessus sous réserve des dispositions fixées à l'article des Conditions Générales (paragraphe 11).

SAVAJOLS SAS

Le Très Fournisseur

Offre commerciale - Conditions Particulières Energies du Santerre - 32 Faubourg de Bretagne 80200 Peronne

700, RD 86 - 07340 ANDANCE

Tél. 04 75 34 20 65

andance@savajols.fr

5- Prix et structure tarifaire

PRIX DE LA FOURNITURE ELECTRIQUE			
Offre 36 mois	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe)	Prix Heures Creuses Hiver	
	83,10 €/MWh	54,72 €/MWh	
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté	
	60,64 €/MWh	48,05 €/MWh	

ABONNEMENT : 0 €/an

La saison Hiver comprend les mois de novembre à mars inclus.
La saison Eté comprend les mois d'avril à octobre inclus.

BT>36KVA LU	PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Variable)	
	Prix Heures Pleines Hiver (et Pointe)	Prix Heures Creuses Hiver
	43,70 €/MWh	29,40 €/MWh
	Prix Heures Pleines Eté	Prix Heures Creuses Eté
	19,70 €/MWh	18,20 €/MWh
PRIX DE L'ENERGIE ACHEMINEMENT (TURPE Fixe)		
	Terme fixe	19,16 €/kVA
	Composante annuelle de Gestion (CG)	183,60 €/an
	Composante Annuelle de Comptage (CC)	438,00 €/an

TAXE et CONTRIBUTION					
BT>36KVA LU	TCFE	CTA	CSPE	Capacité	CEE
	3,18 €/MWh	27,04% de (CG+CC)	22,50 €/MWh	2,96 €/MWh	0,00 €/MWh

Prix de l'Acheminement

Le prix de l'Acheminement est facturé par le Distributeur au Fournisseur et est ensuite refacturé par le Fournisseur au Client. Il est précisé que le Fournisseur refacturera à l'euro, l'euro ce prix.

Les coûts d'utilisation des réseaux, sont établis sur la base des puissances souscrites et des options tarifaires définies par le Client.

Les puissances souscrites et les options tarifaires seront par défaut reprises à l'identique de celles souscrites avant prises d'effet du Contrat.

Toute modification des puissances souscrites ou de la Tarification d'utilisation des réseaux ainsi que toute modification des taxes, redevances, prélèvements ou contributions portant sur les coûts d'utilisation des réseaux seront répercutées, à l'euro, l'euro sur le prix facturé au Client.

6- Taxes et Contributions

CSPE : Le tarif de la CSPE est fixé à 22,5€/MWh à compter du 1^{er} janvier 2016, en application de l'article L121-13 du code de l'Energie.

TCFE : Elles sont définies par chaque commune et chaque département. Elles dépendent de la puissance souscrite et d'un coefficient multiplicateur fixé et voté par les Conseils municipaux et départementaux. Le montant de ces taxes est fixé au profit des Elle est de 3,18 €/MWh

CEE : Energies du Santerre n'est pas soumis au Certificat d'économies d'énergies et de précarité. Il n'y aura aucune facturation pour cette contribution.

CTA : Ce montant est égal à 27,04% de la partie fixe que l'on obtient par l'addition de la composante annuelle de gestion (CG) et la composante annuelle de Comptage (CC).

TVA : 20% facturé sur le débit.

Coût de capacité annualisé pour 2020 : Les frais liés au mécanisme de Capacité (article L335-1 du Code de l'énergie) seront strictement refacturés au client.

7- Services gratuits

Energies du Santerre met à votre disposition un espace sécurisé via GFI vous permettant d'accéder à vos factures et consommations. Vous avez la possibilité d'échanger avec notre service client via ce service. Au début de chaque mois, le client recevra par voie postale une facture.

Nous rappelons que notre service client est joignable au 03 22 73 31 82 (appel non-surtaxé) du lundi au vendredi.

Horaires téléphoniques :

Lundi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Mercredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 8h30 à 12h / 13h30 à 17h
Vendredi : 8h30 à 12h / 13h30 à 16h00

Par mail :

contact@energiesdusanterre.fr

8- Facturation et modalités de règlements

Composition de la facture :

- une partie facturation sur la Fourniture, elle correspondra vos consommations électriques,
- une partie facturation sur l'acheminement, qui correspond au TURPE frais de l'utilisation du réseau,
- une partie facturation des taxes et contributions.

Le mode de paiement :

- par prélèvement à J+15 jours de la date d'émission de la facture.

Tout retard de paiement ouvrira droit, sans autres formalités, à l'application de pénalités calculées au taux d'intérêt légal multiplié par 3 appliquées au montant de la créance. En cas de non-paiement après la date limite d'exigibilité, nos services peuvent interrompre la fourniture après rappel écrit valant mise en demeure. Tout déplacement d'agent suivi ou non d'une interruption de fourniture, est facturé selon les barèmes en vigueur figurant au catalogue de prix des prestations du Gestionnaire de réseau disponible sur le site Internet du GRD.

9- Résiliation

Outre les dispositions de l'article « Résiliation » des Conditions Générales de Vente, le présent Contrat pourra être résilié sans indemnité de part et d'autre, dans les cas suivants :
- par l'une ou l'autre des Parties, à échéance du contrat, par lettre recommandée avec accusé de réception moyennant le respect d'un préavis minimum de quarante-cinq (45) jours calendaires avant la date anniversaire de la prise d'effet du contrat. Dans ce cas, la résiliation prendra effet à la date d'échéance du contrat.

En dehors des cas de résiliation expressément définis dans le présent contrat et par dérogation à l'article « Responsabilité » des Conditions Générales de Vente, toute résiliation du contrat par le client constitue une faute du Client, laquelle donnera lieu au paiement par le Client d'une pénalité forfaitaire destinée à couvrir le préjudice subi par Energies du Santerre au jour de la résiliation effective, lui-même étant défini comme le jour où Energies du Santerre a eu connaissance de la résiliation par le GRD.

Cette pénalité, en cas de résiliation anticipée du contrat sera calculée de la manière suivante : 15 x CAR (Consommation Annuelle de Référence en MWh) x Durée du contrat (en année restante), s'applique de plein droit sans mise en demeure préalable, nonobstant la possibilité pour Energies du Santerre de réclamer l'intégralité de son préjudice. Energies du Santerre se réserve le droit de compenser cette pénalité avec les sommes éventuellement restantes dues par Energies du Santerre au titre du Contrat.

10- Dépôt de Garantie bancaire

Aucun dépôt de garantie bancaire ne sera demandé.

11- Coordonnées et correspondances

Sans préjudice des dispositions des Conditions Générales, l'ensemble des correspondances, notifications, échanges d'information relatif au Contrat de fourniture électrique se fera aux adresses suivantes :

Fournisseur :
Energies du Santerre
32 Faubourg de Bretagne 80200 PERONNE
Tél. : 03 22 73 31 82
E-mail : contact@energiesdusanterre.fr

Interlocuteur :
Mme VERDY
Tél : 03 22 73 31 82
Tél portable : 06 38 27 40 41
E-mail : commercial@energiesdusanterre.fr

Offre commerciale - Conditions Particulières d'Énergie de Santerre - 32 Faubourg de Bretagne 80200 Peronne

SAVAJOLS SAS *Les Trois Rochers*
700, RD 86 - 07340 ANDANCE
Tél. 04 75 34 20 65 - Fax 04 75 34 28 75
andance@savajols.fr

12- Conditions de mise en œuvre de la fourniture

Le début de la fourniture est subordonné :

- à l'acceptation par le Client de la présente offre.
- à la transmission dans les délais par le client de l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution du contrat de fourniture.
- Le client autorise Energies du Santerre à consulter pendant la durée du contrat et jusqu'à la dernière facturation, toutes les données nécessaires à la gestion du contrat (données techniques, historique des consommations, courbe de charge, ...) disponible sur le portail SGE, plateforme de la société ENEDIS SA, gestionnaire du réseau.

13- Date limite de l'Offre

Cette offre est valable jusqu'au : 18/09/2020 16h

L'Offre d'Energies du Santerre se compose des présentes et des Conditions Générales du Contrat de fourniture d'énergie électrique et leurs annexes, et notamment les synthèses des Dispositions Générales relatives à l'accès et à l'utilisation du RPD déclinées par Domaine de tension établie par le GRD. En cas de contradiction, les dispositions des présentes prévalent.

- => L'acceptation du Client vaut accord irrévocable sur le prix et les modalités de la fourniture d'énergie électrique telles que précisées dans les présentes et les Conditions Générales.
- => La signature par le Client de la présente Offre est engageante et vaut conclusion du Contrat de fourniture d'énergie électrique.
- => Les télécopies, courrier électronique ou lettre, ont la valeur juridique d'un écrit et sont recevables comme preuve des obligations du Fournisseur et du Client.
- => En conséquence, en cas d'acceptation de l'Offre par le Client, les présentes porteront Conditions Particulières du Contrat de fourniture d'énergie électrique.

Pour Energies du Santerre

Nom et Prénom : Mme VERDY Florence
Fonction : Directrice

Signature

14- Acceptation de l'Offre

Si vous acceptez la présente Offre, nous vous remercions de nous faire parvenir par courrier (32 Faubourg de Bretagne – 80200 PERONNE) la présente offre datée, signée et précisant le cas échéant les options retenues et par mail à contact@energiesdusanterre.fr

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des Conditions Générales.

Pour SAVAJOLES SAS

A Andance le 24.09.2020
Société : SAS SAVAJOLS
Nom : Mr SAVAJOLS Christophe
Fonction : Président

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

« Bon pour accord »

SAVAJOLES SAS *Les Trois Rochers*

700, RD 86 - 07340 ANDANCE
Tél. 04 75 34 20 65 - Fax 04 75 34 28 75
andance@savajols.fr

MANDAT de Prélèvement SEPA

Référence Unique du Mandat Version 1

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Votre Nom	* <u>SAS SAVA JOLS</u>	Client Payeur N°	
	Nom du débiteur(s)	(b)	1
Votre adresse	* <u>1097 Route de ST Gerlin</u>	(c)	2
	Numéro et nom de la rue		
	* <u>26210</u>	(c)	2
	Code postal		
	* <u>EPINOUZE</u>	(c)	2
	Ville		
	* <u>FRANCE</u>	(c)	2
	Pays		
Les coordonnées de votre compte	* <u>FR76 1780 6000 8962 2467 4499 809</u>	(d)	
	Numéro d'identification international du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)		
	* <u>AGRIFRPP878</u>	(f)	1
	Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)		
Nom du créancier	* <u>Energies du Santerre</u>	(g)	2
	Nom du créancier		
I.C.S	* <u>FR1880B528</u>	(h)	2
	Identifiant Créancier SEPA		
	* <u>32 FAUBOURG DE BRETAGNE</u>	(h)	2
	Numéro et nom de la rue		
	* <u>8 0 2 0 0</u>	(h)	2
	Code postal		
	* <u>80200 PERONNE</u>	(h)	2
	Ville		
Type de paiement :	* <u>Pays</u>		
	Pays		
Signé à	* <u>Andance</u>	(j)	2
	Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☒ (Cochez votre choix)		
Signature(s) :	* <u>SAVA JOLS SAS</u>	(k)	
	Lieu		
	Date <u>21 09 2020</u>		
	Veuillez signer		
	<u>700, RD 86 - 07340 ANDANCE</u>		
	<u>Tél. 04 75 34 20 65 - Fax 04 75 34 28 75</u>		
	<u>andance@savajols.fr</u>		

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.

Code identifiant du débiteur	* <u></u>	(l)	2
	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque		
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	* <u></u>	(m)	1
	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.		
	* <u></u>	(n)	2
	Code identifiant du tiers débiteur		
	* <u></u>	(o)	1
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.		
	* <u></u>	(p)	2
	Code identifiant du tiers créancier		
Contrat concerné	* <u></u>	(q)	2
	Numéro d'identification du contrat		
	* <u></u>	(r)	2
	Description du contrat		

A retourner à :

Energies du Santerre
32 FAUBOURG DE BRETAGNE

80200 PERONNE

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

Pour imprimer ce RIB, utilisez la fonction « Imprimer »
de votre navigateur.

Fermer

**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires
pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CA CENTRE-EST
CENTRE D AFFAIRES ISARDROME
Tel. 0474942971 Fax. 0474941504

30/04/2015
00838

Intitulé du Compte :S.A.S. SAVAJOLES

QUARTIER DE LA GARE
1097 ROUTE DE SAINT SORLIN

26210 EPINOUE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
17806	00482	62214774998	09

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1780 6004 8262 2147 7499 809

Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift:
AGRIFRPP878

Période	Heures Pleine	Heures Creusé	Heures pleine	Heures creuse	Pointe	Nature	Déclencheur	Statut
du 01/08/2020 au 01/09/2020	0	0	13434	7755	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/07/2020 au 01/08/2020	0	0	33516	15564	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/06/2020 au 01/07/2020	0	0	30472	13521	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/05/2020 au 01/06/2020	0	0	19637	9166	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/04/2020 au 01/05/2020	0	0	8408	3576	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/03/2020 au 01/04/2020	3212	1757	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/02/2020 au 01/03/2020	6168	5201	0	0	2141	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/01/2020 au 01/02/2020	7255	6337	0	0	2713	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/12/2019 au 01/01/2020	11444	10293	0	0	4565	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/11/2019 au 01/12/2019	18904	10890	0	0	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/10/2019 au 01/11/2019	0	0	5445	2810	0	Réelle	Publication cy	Initiale
du 01/09/2019 au 01/10/2019	0	0	8444	5902	0	Réelle	Publication cy	Initiale
	46983	34478	110912	52392	9419		254184	

Le client va augmenter de puissance et même passer en + de 250 kVA
très forte augmentation à venir
vu avec le propriétaire / et electricien

359371